

DOSSIERS DE DROIT EUROPÉEN

n° 12

# Coopération judiciaire pénale dans l'Union européenne

2<sup>e</sup> édition

Laurent Moreillon

Docteur en droit, avocat au barreau, Professeur honoraire à l'Université  
de Lausanne

Mathilde von Wurtemberg

Master en droit, doctorante, ancienne assistante et collaboratrice scientifique  
au Centre de droit pénal de l'Université de Lausanne, greffière auprès  
des Cours pénales du Tribunal cantonal (Vaud)

**LGDJ** une marque de  
**Lextenso**

Schulthess  
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2023

# Table des matières

Avant-propos.....	V
Sommaire.....	VII
Table des abréviations.....	IX

## **Première Partie : Historique et généralités..... 1**

### **Chapitre 1 : Repères historiques et théoriques.....3**

I. Remarques préliminaires.....	3
II. L'Europe de la coopération.....	3
A. L'Europe et le Conseil de l'Europe.....	3
B. La communauté économique européenne.....	5
1. Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951).....	5
2. La Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté économique européenne (1957).....	6
3. Les traités d'adhésion (1973-2013).....	7
4. Les États du Benelux.....	8
5. La coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (1967-1990).....	10
6. L'espace Schengen.....	12
a. L'Accord de Schengen (1985).....	12
b. La Convention de Schengen (1990).....	13
7. La Convention de Dublin (1990).....	14
8. La Convention de Dublin II et III.....	15
C. Du Traité de Maastricht au Traité de Lisbonne (1992-2009).....	16
1. Généralités.....	16
2. Le Traité de Maastricht (1992).....	16
3. Le Traité d'Amsterdam (1997).....	20
4. Le Traité de Nice (2001).....	25
5. Le Traité de Lisbonne (2007).....	26
D. La Suisse et l'Europe de la coopération.....	30

<b>Chapitre 2 : L'espace de liberté, de sécurité et de justice .....</b>	<b>33</b>
I. Remarques préliminaires.....	33
II. L'ELSJ et le Traité d'Amsterdam .....	34
III. L'ELSJ et le Traité de Nice.....	36
IV. L'ELSJ et le Traité de Lisbonne .....	36
V. Régime dérogatoire applicable au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni.....	37
VI. Coopération policière et judiciaire en matière pénale .....	38
VII. Espace pénal européen .....	39
<b>Chapitre 3 : La coopération judiciaire confrontée aux droits fondamentaux .....</b>	<b>41</b>
I. Introduction.....	41
II. Les origines des droits fondamentaux internationaux et régionaux.....	43
A. Les Nations Unies.....	43
1. La déclaration universelle des droits de l'Homme (1948).....	43
2. Les Pactes ONU et leurs Protocoles .....	43
B. Le Conseil de l'Europe.....	44
1. La CEDH .....	44
2. Les autres conventions .....	47
III. L'Union européenne et les droits de l'Homme .....	48
A. Une communauté de valeurs .....	48
B. Les traités fondateurs .....	49
1. Le Traité de Rome.....	49
2. L'Acte unique européen .....	49
3. Le Traité de Maastricht.....	50
4. Le Traité d'Amsterdam.....	50
5. Le Traité de Nice .....	51
6. Le Traité de Lisbonne.....	52
C. Le rôle de la jurisprudence de la Cour de justice d'avant le Traité de Lisbonne.....	53
IV. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.....	56
A. Les origines .....	56
B. Le statut juridique de la Charte avant le Traité de Lisbonne.....	56
C. L'impact de la Charte avant le Traité de Lisbonne .....	57
D. Les rapports entre la Charte et la CEDH .....	58

E.	Adhésion de l'Union européenne à la CEDH ? Conséquences pour la Charte ?.....	60
F.	Autonomie de la Charte de l'Union européenne après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne .....	62
1.	Le rang de la Charte.....	62
2.	Prééminence de la Charte.....	62
3.	Application temporelle, territoriale, matérielle et personnelle de la Charte.....	63
4.	Rapports entre le droit de l'Union européenne/Charte UE/droits fondamentaux et le droit international.....	70
G.	Structure de la Charte.....	71
H.	Le contenu de la Charte.....	72
1.	Le champ d'application .....	72
2.	Les catégories de droits .....	72
a.	Relations avec la CEDH.....	73
b.	La dignité.....	74
c.	Les libertés.....	77
d.	L'égalité.....	87
e.	La solidarité.....	88
f.	La citoyenneté.....	89
g.	La justice.....	89
V.	Conclusion.....	93
<b>Chapitre 4 : La coopération confrontée aux droits procéduraux .....</b>		<b>95</b>
I.	Introduction.....	95
II.	La mise en œuvre des droits fondamentaux par les États membres.....	95
A.	Le principe de la non-rétroactivité du droit pénal.....	95
B.	Le principe de la légalité en droit pénal.....	96
C.	Le principe de la proportionnalité.....	97
D.	Le principe de culpabilité.....	98
E.	La responsabilité individuelle des États membres pour le non-respect de leurs engagements internationaux.....	99
III.	Les garanties de procédure des personnes suspectées.....	101
A.	Généralités .....	101
B.	Textes visant au rapprochement des procédures pénales.....	102
1.	Décision-cadre 2005/212/JAI relative à la confiscation des produits, des instruments et des biens en rapport avec le crime .....	102

2.	Directive 2010/64/UE du Parlement européen et du Conseil relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre de procédures pénales.....	103
3.	Directive 2012/13/UE du Parlement européen et du Conseil relative au droit d'information dans le cadre de procédure pénales.....	105
4.	Directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité, en remplacement de la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil.....	106
5.	Directive 2013/48/UE du Parlement européen et du Conseil relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre de procédures pénales et procédures relatives au mandat d'arrêt européen, au droit d'informer un tiers de la privation de liberté et au droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires.....	108
6.	Directive (UE) 2016/343 du Parlement européen et du Conseil portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales.....	109
7.	Directive (UE) 2016/800 du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur d'enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales.....	111
IV.	Traitement des données et personnes suspectées.....	112
A.	La Directive (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière pour l'exécution de sanctions pénales et la libre circulation de ces données.....	112
1.	Données techniques.....	112
2.	Objet.....	112
3.	Définitions.....	118
4.	Principes.....	121
5.	Droits de la personne concernée.....	122
6.	Obligations incombant au responsable du traitement et au sous-traitant.....	123
7.	Sécurité des données.....	124
8.	Délégué de la protection des données.....	124
9.	Transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales.....	124
10.	Voies de recours, responsabilité et sanctions.....	126

<b>Chapitre 5 : L'entraide judiciaire pénale européenne .....</b>	<b>127</b>
I. Introduction.....	127
II. Les instruments de la coopération judiciaire pénale.....	127
III. Notion d'entraide judiciaire internationale.....	128
A. Définition.....	128
B. Objet.....	128
IV. L'entraide judiciaire et le Conseil de l'Europe.....	128
A. La Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (1959 ; STE 030).....	128
1. Données techniques.....	128
2. Objet.....	129
3. Commentaire.....	129
B. Le premier Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (1978 ; STE 099).....	131
1. Données techniques.....	131
2. Objet.....	131
3. Commentaire.....	131
C. Le deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (2001 ; STE 182).....	132
1. Données techniques.....	132
2. Objet.....	133
3. Commentaire.....	133
D. Les réserves.....	136
1. Les réserves à la Convention européenne d'entraide judiciaire de 1959.....	137
2. Les réserves au Premier Protocole de 1978.....	141
3. Les réserves au Deuxième Protocole de 2001.....	142
V. L'Union européenne : coopération judiciaire et policière.....	143
A. Généralités.....	143
B. La coopération policière.....	144
1. Principe.....	144
2. Principaux actes législatifs en vigueur.....	145
3. Europol.....	147
4. L'Agence de l'Union européenne pour la formation du Service répressif (CEPOL).....	149
5. Le rôle du Parlement européen.....	149
6. La coopération judiciaire en matière pénale.....	149

a.	Objectif .....	149
b.	Principaux actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire .....	150
(i)	Normes minimales communes pour les procédures pénales .....	150
(ii)	Lutte contre la corruption, la cybercriminalité, la fraude et le blanchiment de capitaux .....	151
(iii)	Lutte contre le terrorisme .....	151
(iv)	Échange d'informations entre les États membres et les agents de l'Union européenne .....	152
(v)	Protection des victimes .....	153
c.	L'unité Eurojust .....	154
(i)	Données techniques .....	154
(ii)	La mission d'Eurojust .....	154
(iii)	Le cadre légal d'Eurojust .....	155
d.	Le Parquet européen .....	158
(i)	Généralités .....	158
(ii)	Rôle du Parlement européen .....	159
e.	Convention du 29 mai 2000 à l'entraide judiciaire en matière pénale ...	159
(i)	Données techniques .....	159
(ii)	Objet .....	159
(iii)	But .....	160
(iv)	Prise en compte de l'Acquis de Schengen .....	161
(v)	Extension à certaines infractions de nature administrative .....	161
(vi)	Responsabilité de la personne morale .....	163
(vii)	Application de la procédure de l'État requérant .....	163
(viii)	Principe de la célérité .....	164
(ix)	Envoi et remise de pièces de procédure .....	165
(x)	Examen et transmission des demandes d'entraide .....	167
(xi)	Entraide spontanée .....	169
(xii)	Restitution du produit du crime .....	170
(xiii)	Transfert temporaire des personnes détenues .....	171
(xiv)	Audition par vidéo-conférence .....	172
(xv)	Audition de témoins et d'experts par téléconférence .....	173
(xvi)	Livraisons surveillées .....	174
(xvii)	Équipe commune d'enquête .....	174
(xviii)	Enquête discrète .....	174
(xix)	La responsabilité pénale et civile en ce qui concerne les fonctionnaires .....	175

f.	Le Protocole à la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne (2001).....	176
(i)	Données techniques.....	176
(ii)	Objet.....	176
g.	Les équipes communes d'enquête .....	177
(i)	Données techniques.....	177
(ii)	Objet.....	178
h.	La coopération judiciaire dans l'espace Schengen.....	180
(i)	Objet de la coopération judiciaire.....	180
(ii)	Modalités.....	182
i.	Tendances numériques .....	183
<b>Chapitre 6 : L'extradition et le mandat d'arrêt européen.....</b>		<b>187</b>
I.	Généralités.....	187
II.	Le Conseil de l'Europe.....	188
A.	Les Traités et Protocoles existants .....	188
B.	Le système de l'extradition .....	189
1.	Le principe de l'extradition obligatoire .....	189
2.	Les exceptions à l'extradition obligatoire .....	191
a.	Le système de liste.....	191
b.	Les infractions politiques .....	191
c.	Les infractions militaires.....	192
d.	Les infractions fiscales .....	192
e.	L'extradition des nationaux.....	193
3.	Le lieu de perpétration du délit.....	193
4.	Les poursuites en cours sur les mêmes faits, la règle non bis in idem ...	193
5.	La prescription .....	194
6.	La peine capitale .....	195
7.	La règle de la spécialité .....	195
8.	La réextradition à un État tiers.....	196
9.	Concours de requêtes .....	196
10.	Remise de l'extradé.....	196
11.	La remise d'objets.....	197
12.	Le transit .....	197
C.	Les réserves des États membres de l'Union européenne à la Convention européenne d'extradition et à ses deux Protocoles additionnels .....	198
1.	Les réserves à la Convention STE 024 .....	198



2.	Les réserves au premier Protocole additionnel STE 086.....	200
3.	Les réserves au deuxième Protocole additionnel STE 098.....	201
D.	Les deux Protocoles subséquents de 2010 et 2012 et leurs réserves .....	202
1.	Le Protocole du 10 novembre 2010 .....	202
a.	Généralités.....	202
b.	Dispositions spécifiques .....	202
c.	Les réserves .....	203
2.	Le Protocole du 20 septembre 2012.....	204
a.	Généralités.....	204
b.	Dispositions spécifiques .....	204
c.	Réserves des États membres de l'Union européenne.....	205
III.	L'Union européenne.....	206
A.	Les traités et décisions existants .....	206
B.	La Convention relative à la procédure simplifiée d'extradition entre les États membres de l'Union européenne (UEEextr, 1995) .....	207
1.	Données techniques .....	207
2.	Objet.....	208
3.	Commentaire.....	208
C.	La Convention relative à l'extradition entre les États membres de l'Union européenne (UEEextr, 1996).....	210
1.	Objet.....	210
2.	Commentaires .....	211
a.	Les dispositions déjà en vigueur.....	211
b.	Les dispositions non encore en vigueur.....	212
D.	La Décision-cadre 2002/584/JAI du 13 juin 2002 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres de l'Union européenne.....	213
1.	Données techniques .....	213
2.	Les origines.....	213
3.	Objet.....	214
4.	Commentaire des principales dispositions .....	214
a.	La définition du mandat d'arrêt européen.....	214
b.	Le champ d'application du mandat d'arrêt.....	215
c.	Les causes de non-exécution du mandat d'arrêt.....	217
(i)	Les causes obligatoires.....	217
(ii)	Les causes facultatives.....	218
d.	Les garanties fournies par l'État membre d'émission.....	219
e.	Le contenu et la forme du mandat d'arrêt.....	219

f.	La transmission du mandat d'arrêt.....	220
g.	La situation de la personne recherchée.....	221
h.	Le transit à travers le territoire d'un État membre.....	223
i.	La poursuite éventuelle pour d'autres infractions.....	224
j.	La remise ou l'extradition ultérieure (ou réextradition).....	224
k.	La remise d'objets.....	224
5.	Les déclarations des États membres de l'Union européenne à la Décision-cadre 2002/584/JAI du 13 juin 2002.....	225
a.	Les déclarations relatives à l'art. 13 § 4 MAE.....	225
b.	Les déclarations relatives à l'art. 31 § 2 MAE.....	225
c.	Les déclarations relatives à l'art. 32 MAE.....	226
6.	La modification du MAE.....	226
IV.	L'Espace Schengen.....	227
A.	Siège de la matière.....	227
B.	Terminologie.....	227
C.	Les dispositions relatives à l'extradition.....	228
D.	Les dispositions du CAAS ayant vocation à être abolies.....	228
E.	Les dispositions du CAAS toujours en vigueur.....	229
 <b>Chapitre 7 : La reconnaissance mutuelle et l'entraide judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne.....</b>		<b>231</b>
I.	L'affirmation du principe de la reconnaissance mutuelle des décisions rendues, en matière pénale, dans l'Espace judiciaire de l'Union européenne.....	231
A.	Introduction.....	231
B.	Aperçu historique.....	232
II.	Les positions respectives de la Cour de justice de l'UE et de la Cour EDH sur le contrôle du respect, par les États membres de l'Union européenne, des droits fondamentaux.....	234
III.	Analyse des textes selon une hiérarchie de reconnaissance mutuelle allant de la plus étroite à la plus large.....	237
A.	Convention d'application des accords de Schengen.....	237
B.	Le mandat d'arrêt européen.....	241
C.	Décisions-cadre prévoyant une reconnaissance mutuelle sous conditions.....	251
1.	La Décision-cadre 2008/909/JAI du 27 novembre 2008 concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale prononçant des peines et des mesures privatives de liberté aux fins de leur exécution dans l'Union européenne.....	252

2.	La Décision-cadre 2008/947/JAI du 27 novembre 2008 concernant l'application du principe de la reconnaissance mutuelle aux jugements et aux décisions de probation et des peines de substitution.....	254
3.	La Décision-cadre 2009/829/JAI du 23 octobre 2009 concernant l'application, entre les États membres de l'Union européenne, du principe de reconnaissance mutuelle aux décisions relatives à des mesures de contrôle en tant qu'alternative à la détention provisoire .....	255
4.	La Directive 2011/99/UE du 13 décembre 2011 relative à la décision de protection européenne .....	256
5.	Décisions-cadre requérant peu de formalités pour la reconnaissance mutuelle.....	257
a.	La Décision-cadre 2003/577/JAI du 22 juillet 2003 relative à l'exécution dans l'Union européenne des décisions de gel et de biens ou d'éléments de preuve.....	258
b.	La Directive 2014/41/UE du 3 avril 2014 portant sur la décision d'enquête européenne.....	259
c.	La Décision-cadre 2005/2014/JAI du 24 février 2005 concernant l'application du principe de la reconnaissance mutuelle aux sanctions pécuniaires .....	260
d.	La Décision-cadre 2006/783/JAI du 6 octobre 2006 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux décisions de confiscation telle que remplacée par le Règlement (UE) 2018/1805 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018.....	261
e.	Décision-cadre laissant les modalités de la reconnaissance mutuelle aux États membres .....	263
f.	Décision-cadre établissant un cadre pour la reconnaissance mutuelle... 264	
g.	Le Règlement (UE) 2018/1805 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et des décisions de confiscation .....	264
(i)	Généralités.....	264
(ii)	Objet du Règlement.....	265
(iii)	Définitions .....	265
(iv)	Type d'infraction pénale .....	266
(v)	Transmission, reconnaissance et exécution des décisions.....	267
D.	Conclusion .....	271

## **Chapitre 8 : La coopération judiciaire pénale avec les États non-membres de l'UE .....**

I.	Généralités.....	273
A.	Accords - coopération avec les États européens.....	273

1.	Accord entre l'Union européenne et la République d'Islande et le Royaume de Norvège.....	273
a.	Objectif.....	274
b.	Contenu.....	274
c.	Jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne.....	275
d.	Adhésion de nouveaux membres.....	275
2.	L'Accord entre l'Union européenne et la République d'Islande et le Royaume de Norvège relatif à la procédure de remise entre États membres.....	276
a.	Données techniques.....	276
b.	Objectif.....	276
c.	Contenu.....	276
d.	Contenu, forme et remise du mandat d'arrêt.....	280
e.	Droits de la personne recherchée.....	281
f.	Effets de la remise.....	282
3.	Accords avec la Suisse.....	282
a.	Généralités.....	282
b.	Coopération judiciaire et extradition entre la Suisse et l'Union européenne.....	282
c.	Extradition.....	285
d.	L'Accord anti-fraude.....	286
(i)	Données techniques.....	286
(ii)	Portées de l'Accord.....	286
4.	Les conséquences du Brexit, Accords avec le Royaume-Uni.....	287
a.	Généralités.....	287
b.	Le droit applicable aux procédures pénales en cours durant la période de transition.....	289
c.	Droit applicable dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2021.....	291
(i)	Les dispositions générales de la coopération des services répressifs et judiciaires en matière pénale.....	291
(ii)	La coopération avec Europol.....	293
(iii)	Coopération avec Eurojust.....	294
(iv)	Remise de la personne et extradition.....	294
(v)	Entraide judiciaire.....	298
(vi)	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.....	300
(vii)	Gel et confiscation.....	300
5.	Accords avec des pays tiers non-européens.....	301

a.	Généralités.....	301
b.	Accords avec les États-Unis.....	302
(i)	Généralités.....	302
(ii)	Accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique en matière d'entraide judiciaire.....	303
α	Données techniques.....	303
β	Objet.....	303
γ	Application territoriale.....	303
(iii)	Accord avec les États-Unis en matière d'extradition.....	304
α	Données techniques.....	304
β	Objet.....	304
γ	Contenu.....	304
c.	Coopération judiciaire avec le Japon.....	306
α	Généralités.....	306
β	Données techniques.....	307
γ	Contenu.....	307

**Deuxième Partie : ..... 309**

**Chapitre 1 : La lutte contre la criminalité organisée .....311**

I.	Généralités.....	311
II.	La Communauté internationale.....	311
A.	Généralités.....	311
B.	Les Nations Unies.....	312
C.	Conseil de l'Europe.....	314
1.	Généralités.....	314
2.	Recommandation du Conseil de l'Europe du 19 septembre 2001 concernant les principes directeurs pour lutter contre le crime organisé.....	315
III.	L'Union européenne.....	316
A.	Historique.....	316
B.	Orientation politique.....	316
C.	Les instruments de lutte contre la criminalité organisée.....	317
1.	L'action commune relative à l'incrimination de la participation à une organisation criminelle dans les États membres de l'Union européenne (1998).....	317
2.	La Résolution relative à l'échange des résultats des analyses ADN (1997) et ses apports en matière de procédure.....	318

3.	La Résolution relative à la lutte contre la criminalité internationale s'étendant le long d'itinéraire (1999).....	318
4.	La décision instituant un réseau européen de prévention de la criminalité (2001).....	319
5.	La communauté de la Commission sur la prévention et la lutte contre la criminalité organisée dans le secteur financier (2004).....	320
6.	La Décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil relative à la lutte contre la criminalité organisée.....	321
a.	Données techniques.....	321
b.	Objet.....	321
c.	Définition.....	322
d.	Incriminations et sanctions.....	322
<b>Chapitre 2 : Saisie et confiscation.....</b>		<b>325</b>
I.	Généralités.....	325
II.	ONU.....	326
III.	Conseil de l'Europe.....	327
A.	Historique.....	327
B.	Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE 141, 1990).....	328
1.	Caractéristiques.....	328
2.	But et objet.....	329
3.	Commentaire de la Convention.....	330
a.	Terminologie.....	330
b.	Les mesures de confiscation.....	332
c.	Les mesures d'investigation et mesures provisionnelles.....	332
d.	Principes généraux de la coopération internationale.....	333
e.	La transmission spontanée d'informations.....	334
f.	Les conditions de la confiscation.....	335
g.	Le refus de la coopération.....	336
h.	L'ajournement, l'acceptation partielle ou sous condition d'une demande.....	340
i.	La notification des documents.....	340
j.	La reconnaissance de décisions étrangères.....	341
k.	La correspondance entre les autorités.....	341
l.	La forme et contenu de la demande.....	341
4.	Les réserves des États membres de l'Union européenne.....	342

C.	La Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STE 198, 2005).....	347
1.	Données techniques.....	347
2.	Caractéristique.....	347
IV.	L'Union européenne.....	347
A.	Historique.....	347
B.	Décision-cadre 2001/500/JAI du 26 juin 2001 concernant le blanchiment d'argent, l'identification, le dépistage, le gel ou la saisie et la confiscation des instruments et des produits du crime .....	349
1.	Données techniques.....	349
2.	Contenu.....	349
a.	Suppression des réserves.....	349
b.	Sanctions.....	349
c.	Confiscation en valeur.....	350
d.	Traitement des demandes d'entraide.....	350
C.	Décision-cadre 2003/577/JAI du 22 juillet 2003 du Conseil relative à l'exécution dans l'Union européenne des décisions de gel de biens ou d'éléments de preuve .....	350
1.	Données techniques.....	350
2.	Objet.....	351
3.	Terminologie.....	351
4.	Infractions visées.....	351
5.	Transmission des décisions de gel.....	352
6.	Reconnaissance et exécution immédiates des décisions.....	352
7.	Motifs de non-reconnaissance et de non-exécution .....	353
8.	Motifs de report de l'exécution .....	353
9.	Voies de recours.....	354
D.	Décision-cadre 2005/212/JAI du 24 février 2005 relative à la confiscation des produits, des instruments et des biens en rapport avec le crime.....	354
1.	Données techniques.....	354
2.	Objet.....	354
3.	Terminologie.....	355
4.	Les infractions concernées.....	355
5.	Confiscation.....	356
6.	Personnes morales.....	356
E.	Directive 2014/42/UE du Parlement européen et du Conseil concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne.....	357

1.	Données techniques.....	357
2.	Objet .....	357
3.	Terminologie.....	359
4.	Les infractions concernées .....	360
5.	Confiscation et confiscation élargie.....	362
6.	Garanties.....	363
F.	Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ( <i>pro memoria</i> ).....	364
1.	Données techniques.....	364
2.	Objet .....	365
G.	Directive 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal ( <i>pro memoria</i> ).....	365
1.	Données techniques.....	365
2.	Gel et saisie – infractions concernées .....	365
3.	Gel, saisie et confiscation.....	366
H.	Règlement (UE) 2018/1805 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et des décisions de confiscation.....	366
1.	Données techniques.....	366
2.	Objet .....	366
3.	Terminologie.....	369
4.	Infraction visée .....	369
5.	Transmission et exécution des décisions de gel.....	370
6.	Sursis à l'exécution des décisions de gel.....	371
7.	Durée des décisions de gel.....	372
8.	Transmission, reconnaissance et exécution des décisions de confiscation.....	372
9.	Sursis à l'exécution de confiscation .....	373
10.	Droit régissant l'exécution.....	373
I.	Directive (UE) 2019/1153 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 fixant les règles facilitant l'utilisation d'informations financières ou d'une autre nature aux fins de la prévention ou de la détection de certaines infractions pénales, ou des enquêtes ou des poursuites en la matière et abrogeant la décision 2000/642/JAI du Conseil.....	374
1.	Données techniques.....	374
2.	Objet .....	374
3.	Terminologie.....	375
4.	Exigences en matière de protection des données.....	376



<b>Chapitre 3 : La lutte contre le blanchiment d'argent .....</b>	<b>377</b>
I. Généralités.....	377
II. L'ONU.....	377
III. Le Conseil de l'Europe.....	377
A. Historique.....	377
B. La Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (STE 141).....	378
1. Données techniques.....	378
2. But et objet.....	378
3. Structure.....	378
4. Contenu.....	379
a. Définition du blanchiment.....	379
b. Compétence.....	380
c. Coopération internationale.....	380
d. Motif du refus.....	381
e. Reconnaissance des décisions étrangères.....	382
5. Les réserves des États membres de l'Union européenne à la Convention relative au blanchiment.....	382
C. La Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STE 198).....	383
1. Données techniques.....	385
2. Structure.....	385
3. Contenu.....	385
4. Terminologie.....	386
5. Mesures à prendre au niveau national.....	387
6. Coopération internationale.....	388
7. Confiscation.....	389
8. Motif de refus.....	389
a. Reconnaissance d'une décision étrangère.....	389
9. Les réserves des États membres de l'Union européenne.....	390
IV. L'Union européenne.....	391
A. Généralités.....	391
B. Les actes adoptés.....	391
1. La directive 91/308/CEE du 10 juin 1991 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux..	391
a. Données techniques.....	391

b.	Modifications et abrogation .....	392
c.	Contenu .....	392
2.	La Directive 2001/97/CE du 4 décembre 2001 modification la Directive 91/308/CEE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux .....	392
a.	Données techniques .....	392
b.	Contenu .....	393
3.	La Décision-cadre 2001/500/JAI du 26 juin 2001 concernant le blanchiment d'argent, l'identification, le dépistage, le gel ou la saisie et la confiscation des instruments et des produits du crime .....	395
a.	Données techniques .....	395
b.	Contenu .....	395
4.	La Décision-cadre 2003/577/JAI du 22 juillet 2003 relative à l'exécution dans l'Union européenne des décisions de gel de biens ou d'éléments de preuve .....	396
5.	La Décision-cadre 2005/2012/JAI du Conseil relative à la confiscation des produits, des instruments et des biens en rapport avec le crime du 24 février 2005 .....	396
a.	Données techniques .....	396
b.	Contenu .....	396
6.	La Directive 2014/42/UE du Parlement européen du Conseil concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne .....	397
a.	Données techniques .....	397
7.	La Directive 2015/849 du 20 mai 2015 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement UE n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la Directive 2006/70/CE de la Commission .....	401
a.	Données techniques .....	401
b.	Contenu .....	401
8.	La Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la Directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que les Directives 2009/138/CE et 2013/36/UE (ces derniers textes présentant de l'intérêt pour l'EEE) .....	405
a.	Données techniques .....	405
b.	Contenu .....	405

9.	La Directive (UE) 2018/1673 du 23 octobre 2018 du Parlement européen et du Conseil visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal.....	406
a.	Données techniques.....	406
b.	Contenu.....	406
10.	Autres instruments dans le cadre du blanchiment d'argent.....	410
a.	Généralités.....	410
b.	Instruments.....	410
11.	Perspectives.....	411
<b>Chapitre 4 : La lutte contre la corruption.....</b>		<b>413</b>
I.	Généralités.....	413
II.	Les Nations Unies.....	414
A.	Historique.....	414
B.	Contenu de la Convention contre la corruption (2003).....	414
C.	La position de l'Union européenne.....	415
III.	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).....	416
A.	Données techniques.....	416
B.	Contenu de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (1997).....	416
1.	Généralités.....	416
2.	Dispositions topiques.....	417
a.	Infraction de corruption d'agents publics étrangers.....	417
b.	Notion d'agent public étranger.....	417
c.	Responsabilité des personnes morales.....	417
d.	Sanctions.....	418
e.	Territorialité.....	418
f.	Effectivité des enquêtes nationales.....	418
g.	Blanchiment de capitaux.....	419
h.	Normes comptables.....	419
i.	Entraide judiciaire.....	419
j.	Extradition.....	420
C.	La position de l'Union européenne.....	420
IV.	Le Conseil de l'Europe.....	421
A.	Généralités – le Groupe d'États contre la corruption (GRECO).....	421
B.	Instruments juridiques adoptés par le Conseil de l'Europe.....	422

1.	Généralités.....	422
2.	La Convention pénale sur la corruption (1999).....	422
a.	Données techniques.....	422
b.	Objectif.....	423
c.	Contenu.....	423
d.	Terminologie.....	423
(i)	La corruption active d'agents publics nationaux.....	424
(ii)	La corruption passive d'agents publics nationaux.....	425
(iii)	La corruption de membres d'une Assemblée publique nationale.....	426
(iv)	La corruption d'agents publics étrangers.....	427
(v)	La corruption de membres d'Assemblées publiques étrangères.....	427
(vi)	La corruption active dans le secteur privé.....	427
(vii)	La corruption passive dans le secteur privé.....	429
(viii)	La corruption de fonctionnaires internationaux.....	429
(ix)	La corruption de membres d'Assemblées parlementaires internationales.....	430
(x)	La corruption de juges et d'agents de cours internationales.....	430
(xi)	Trafic d'influence.....	431
(xii)	Le blanchiment du produit des délits de corruption.....	432
(xiii)	Les infractions comptables.....	432
(xiv)	Les actes de participation.....	433
(xv)	Compétence.....	433
(xvi)	La responsabilité des personnes morales.....	435
(xvii)	Les sanctions et les mesures.....	436
(xviii)	La coopération entre autorités nationales.....	437
(xix)	Les mesures visant à faciliter la collecte des preuves et la confiscation.....	438
(xx)	L'entraide internationale.....	439
(xxi)	Le refus de l'entraide judiciaire.....	439
(xxii)	L'extradition.....	440
(xxiii)	Les informations spontanées.....	441
(xxiv)	La correspondance directe.....	441
3.	Le Protocole additionnel de la Convention pénale sur la corruption (2003).....	442
a.	Données techniques.....	442
b.	Objectif et contenu.....	442
c.	Terminologie.....	442
(i)	Corruption active et passive d'arbitres nationaux.....	443
(ii)	La corruption d'arbitres étrangers.....	443

(iii) La corruption de jurés nationaux et de jurés étrangers .....	443
(iv) Relation avec la Convention .....	444
V. L'Union européenne.....	444
A. Généralités .....	444
B. Les instruments de lutte contre la corruption.....	445
1. La Convention relative à la lutte contre la corruption impliquant les fonctionnaires des communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne (1997).....	445
a. Données techniques.....	445
b. Contenu.....	446
2. La Décision-cadre relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé (2003) .....	447
a. Données techniques.....	447
b. Objectif.....	447
c. Contenu.....	448
3. La Décision-cadre 2008/852/JAI du Conseil relative à un réseau de points de contact contre la corruption du 24 octobre 2008.....	450
a. Données techniques .....	450
b. Objectif .....	450
<b>Chapitre 5 : La lutte contre le terrorisme .....</b>	<b>451</b>
I. Généralités.....	451
II. La communauté internationale.....	451
A. Les Nations Unies.....	451
B. Le Conseil de l'Europe.....	454
1. La Convention européenne pour la répression du terrorisme (1977) ...	454
a. Données techniques .....	454
b. Contenu.....	454
(i) Les infractions considérées comme obligatoirement non politiques .....	454
(ii) Les infractions considérées comme facultativement non politiques.....	455
(iii) Le respect des droits fondamentaux.....	456
(iv) L'obligation d'incriminer les infractions terroristes .....	456
(v) L'obligation de poursuivre et de juger.....	457
(vi) L'entraide judiciaire .....	457
c. Les réserves des États membres de l'Union européenne à la Convention européenne pour la répression du terrorisme .....	458
2. Le Protocole portant amendement de la Convention européenne pour la répression du terrorisme (2003) .....	458

a.	Données techniques .....	458
b.	Contenu.....	459
(i)	Les infractions considérées comme obligatoirement non politiques .....	459
(ii)	Les infractions considérées comme facultativement non politiques .....	460
(iii)	Le respect des droits fondamentaux.....	461
(iv)	Amendements .....	463
(v)	Les réserves des États membres de l'Union européenne au Protocole portant amendement de la Convention européenne pour la répression du terrorisme.....	463
c.	Les autres travaux du Conseil de l'Europe .....	464
d.	La CEDH garante du respect des droits fondamentaux .....	465
(i)	La protection de la vie privée familiale .....	465
(ii)	La protection de la liberté d'expression .....	467
(iii)	La protection de l'intégrité physique et psychique .....	467
(iv)	Le respect de la présomption d'innocence .....	468
3.	Autres développements du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le terrorisme.....	469
a.	La Convention de Varsovie de 2005.....	469
(i)	Réserve et déclarations .....	469
(ii)	Contenu de la Convention .....	470
b.	Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2018-2022) .....	472
c.	Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.....	472
(i)	Auteurs présumés d'actes terroristes : interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants .....	472
(ii)	Risque de mauvais traitements en cas d'expulsion et d'extradition .....	474
(iii)	Article 5 CEDH (droit à la liberté et à la sûreté de la Convention) .....	477
(iv)	Droit d'introduire un recours pour contester la légalité de la détention et obtenir un jugement à bref délai .....	478
(v)	Droit à un procès équitable, art. 6 CEDH .....	479
C.	L'Union européenne.....	480
1.	Le cadre général .....	480
2.	Les actes adoptés .....	483
a.	Actes généraux.....	483
3.	Les mesures spécifiques de lutte contre le terrorisme .....	484
a.	La position commune 2001/930/PESC relative à la lutte contre le terrorisme, laquelle est entrée en vigueur le même jour.....	484
b.	La position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme .....	484

(i)	Données techniques.....	484
(ii)	Le contenu.....	485
(iii)	Les mesures d'application.....	486
α	Le Règlement 2001/2580/CE et les décisions consécutives.....	486
β	La Décision 2003/48/JAI.....	488
(iv)	La lutte contre le terrorisme sous l'angle pénal.....	489
α	Données techniques.....	489
β	Le contenu de la Décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme (2002).....	490
β1	Les infractions terroristes.....	490
β2	Le respect des droits fondamentaux.....	491
β3	Les infractions relatives à un groupe terroriste.....	491
β4	Les infractions liées aux activités terroristes.....	492
β5	L'incitation à la complicité et à la tentative.....	492
β6	Le régime des sanctions.....	492
β7	La responsabilité des personnes morales.....	492
β8	La compétence et les poursuites.....	493
γ	Le rapport du suivi de la Commission.....	494
γ1	Champ d'application de la Directive (UE) 2015/849.....	495
γ2	Politique à l'égard des pays tiers.....	497
γ3	Obligations de vigilance à l'égard de la clientèle.....	497
γ4	Obligations de déclaration.....	498
γ5	Sanctions.....	498
γ6	La problématique liée à une définition du terrorisme au sein de l'Union européenne.....	498
γ7	Nécessité d'une nouvelle directive.....	500
γ8	Objet de la Directive.....	501
γ9	Définition des infractions terroristes et des infractions liées à un groupe terroriste.....	502
γ10	Infractions liées à des activités terroristes.....	503
γ11	Dispositions générales relatives aux infractions terroristes, aux infractions liées à un groupe terroriste et aux infractions liées à des activités terroristes.....	503
γ12	Autres mesures.....	504
(v)	La Directive (UE) 2018/843 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la Directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ainsi que les Directives 2009/138/CE et 2013/36/UE.....	504

α	Données techniques.....	504
β	Nécessité d'adapter la Directive 2015/849.....	505
III.	Synthèse.....	505
<b>Chapitre 6 : La lutte contre le trafic illicite de drogue.....</b>		<b>507</b>
I.	Généralités.....	507
II.	La Communauté internationale.....	507
A.	Les Nations Unies.....	507
1.	Historique.....	507
2.	Les Conventions adoptées.....	508
a.	Les Conventions de 1971 et de 1972.....	508
b.	La Convention de 1988.....	508
c.	Le Conseil de l'Europe.....	510
(i)	Le Groupe Pompidou.....	510
(ii)	Les actes adoptés.....	511
III.	L'Union européenne.....	511
A.	Historique.....	511
B.	Les bases légales.....	512
C.	Les axes d'intervention.....	513
1.	La fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes : la réglementation des précurseurs.....	513
2.	La lutte contre le trafic illicite de drogue.....	514
a.	La coopération douanière, policière et judiciaire en matière pénale.....	514
(i)	La Décision relative à la transmission d'échantillons de produits réglementés (2001).....	514
(ii)	La Recommandation relative à l'amélioration des méthodes d'enquêtes opérationnelles dans la lutte contre la criminalité liée au trafic organisé de drogue (2002).....	515
b.	Le droit pénal matériel.....	515
(i)	L'action commune 96/750/JAI relative au rapprochement des législations et des pratiques entre les États membres de l'Union européenne en vue de lutte contre la toxicomanie, prévenir et éviter le trafic illicite de drogue (1996).....	516
(ii)	Décision 2001/419/JAI du 28 mai 2001 du Conseil relative à la transmission des échantillons de produits réglementés.....	516
(iii)	Décision 2002/188/JAI du Conseil en ce qui concerne les mesures de contrôle et les sanctions pénales relatives à la nouvelle drogue de synthèse PMMA (2002).....	517



(iv)	Décision 2003/847/JAI du Conseil concernant les mesures de contrôle et les sanctions pénales relatives aux nouvelles drogues de synthèse (2003) .....	517
(v)	Décision-cadre 2004/757/JAI concernant l'établissement des dispositions minimales relatives aux éléments constitutifs des infractions pénales et des sanctions applicables dans le domaine du trafic de drogue (2004) .....	517
$\alpha$	Données techniques .....	517
$\beta$	Objectif .....	518
$\gamma$	Terminologie .....	518
$\delta$	Les infractions liées au trafic de drogue et de précurseurs .....	519
$\epsilon$	Les sanctions .....	519
$\zeta$	Les circonstances aggravantes et atténuantes .....	520
$\eta$	La confiscation .....	520
$\theta$	La responsabilité pénale et les sanctions à l'égard des personnes morales .....	521
$\iota$	La compétence et les poursuites .....	522
$\kappa$	Décision 2005/387/JAI relative à l'échange d'informations à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives (2005) .....	522
$\lambda$	Décision 2008/206/JAI du Conseil définissant la 1-benzylpipérazine (BZP) comme nouvelle substance psychoactive qui doit être soumise à des mesures de contrôle et à des dispositions pénales .....	523
<b>Chapitre 7 : La protection des intérêts financiers de l'UE .....</b>		<b>525</b>
I.	Généralités .....	525
II.	Les actes existant avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne .....	527
A.	Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes (1995) .....	527
1.	Données techniques .....	527
2.	Le contenu .....	527
B.	L'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) .....	529
III.	L'Union européenne et le Traité de Lisbonne .....	529
A.	Bases juridiques .....	529
B.	Réforme de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) .....	531
C.	Création du Parquet européen .....	532
IV.	Directive UE/2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal .....	533

A.	Caractéristiques.....	533
B.	Objet .....	533
C.	Définitions .....	535
1.	Règles minimales .....	535
2.	Définitions.....	535
3.	Infractions pénales .....	536
4.	Incitation, complicité et tentative.....	537
5.	Responsabilité des personnes morales .....	537
6.	Sanctions à l'encontre des personnes physiques.....	538
7.	Sanctions pénales et sanctions administratives .....	538
8.	Sanctions à l'encontre des personnes morales .....	539
9.	Gel et confiscation .....	540
10.	Compétence juridictionnelle .....	540
11.	Prescription des infractions pénales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union.....	540
12.	Coopération entre les États membres et la Commission OLAF ainsi que d'autres institutions, organes et organismes de l'Union.....	541
V.	Règlement du Parlement et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union .....	541
A.	Caractéristiques.....	541
B.	Portée.....	542
<b>Chapitre 8 : Le Parquet européen.....</b>		<b>543</b>
I.	Généralités.....	543
A.	Quelques chiffres .....	543
B.	Le Parquet européen.....	544
II.	Règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017.....	545
A.	Données techniques .....	545
B.	Objet .....	545
C.	Définition .....	550
D.	Institution du Parquet européen.....	551
E.	Compétence matérielle du Parquet européen.....	553
F.	Compétence territoriale et personnelle du Parquet européen.....	553
G.	Conduite de l'enquête.....	554
H.	Mesures coercitives .....	554
I.	Enquêtes transfrontières .....	555
J.	Clôture de l'enquête.....	556

K. Poursuites devant les juridictions nationales.....	556
L. Classement sans suite de l'affaire.....	557
M. Procédures simplifiées en matière de poursuite.....	557
N. Garanties procédurales.....	558
O. Traitements d'informations.....	559
P. Protection des données.....	559
Q. Relation du Parquet européen avec ses partenaires.....	559
<b>Chapitre 9 : La lutte contre la fraude et le faux monnayage .....</b>	<b>561</b>
I. Généralités.....	561
A. Les Nations Unies.....	561
B. Le Conseil de l'Europe.....	561
II. L'Union européenne.....	562
A. Généralités.....	562
B. La lutte contre le faux-monnayage de l'euro.....	563
1. La Décision-cadre 2003/383/JAI visant à renforcer par les sanctions pénales et autres la protection contre le faux-monnayage en vue de la mise en circulation de l'euro (2000).....	563
2. Les Règlements 1338/3001/CE et 1339/2001/CE définissant les mesures nécessaires à la protection de l'euro contre le faux-monnayage (2001).....	564
3. La Décision 2001/887/JAI relative à la protection de l'euro contre le faux-monnayage (2001).....	565
4. Le Règlement (UE) 331/2014 du Parlement européen et du Conseil (2014).....	565
5. La Directive 2014/62/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection pénale de l'euro et des autres monnaies contre la contrefaçon, et remplaçant la Décision-cadre 2000/383/JAI du Conseil (2014).....	567
a. Données techniques.....	567
b. Objectif.....	567
c. Définition.....	568
d. Infractions.....	568
e. Compétence.....	569
C. La lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces.....	570
1. Historique.....	570
2. La Décision-cadre 2001/413/JAI concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces (2001).....	570

a.	Données techniques .....	570
b.	Objet.....	571
3.	La Décision UE 2019/713 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces .....	572
a.	Données techniques .....	572
b.	Objet.....	572
c.	Définition.....	573
d.	Infractions .....	574
e.	Compétence des États membres.....	576
f.	Coopération judiciaire.....	576
g.	Aide aux victimes.....	576
<b>Chapitre 10 : La lutte contre la cybercriminalité .....</b>		<b>577</b>
I.	Généralités.....	577
II.	Le Conseil de l'Europe.....	578
A.	La Convention sur la cybercriminalité (2001).....	578
1.	Données techniques .....	578
2.	Objectif .....	578
3.	Terminologie .....	579
a.	Le système informatique .....	579
b.	Les données informatiques .....	579
c.	Les fournisseurs de services .....	580
d.	Les données relatives au trafic.....	580
e.	Les infractions répertoriées.....	581
(i)	Observations générales.....	581
(ii)	Les infractions contre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes informatiques .....	581
α	L'accès illégal.....	581
β	L'interception illégale.....	582
γ	L'atteinte à l'intégrité des données.....	583
δ	L'atteinte à l'intégrité du système.....	584
ε	L'abus de dispositif .....	585
(iii)	Les infractions informatiques .....	585
α	La falsification informatique.....	585
β	La fraude informatique.....	586
(iv)	Les infractions liées à la cyberpédophilie.....	586

(v) Les infractions liées aux atteintes à la propriété intellectuelle et aux droits connexes .....	587
(vi) Les autres formes de responsabilité et les sanctions.....	587
(vii) Les règles de procédure pénale.....	588
α Observations générales.....	588
β Les dispositions communes.....	588
γ La conservation rapide de données informatiques stockées .....	589
δ L'injonction de produire.....	589
ε La perquisition et la saisie de données informatiques stockées.....	589
ζ La collecte en temps réel de données informatiques .....	589
η La compétence.....	589
θ Les règles de coopération internationale .....	589
θ1 Observation générale .....	589
θ2 Les principes généraux .....	590
θ3 Les principes d'entraide.....	590
ι Le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (2003).....	591
ι1 Données techniques.....	591
ι2 Le contenu.....	591
III. L'Union européenne.....	592
A. Observations générales .....	592
B. Orientations politiques.....	592
C. Les domaines d'intervention .....	592
1. Généralités.....	592
2. La Décision-cadre 2005/222/JAI relative aux attaques visant les systèmes d'information (2005) .....	593
3. La Directive 2013/40/UE relative aux attaques contre les systèmes d'information (2013) .....	593
a. Données techniques.....	593
b. Objectif.....	593
c. Définition.....	594
d. Infractions visées.....	594
e. Compétence.....	595
4. Règlement (UE) 2018/881 du 17 avril 2019 relatif à l'ENISA (agence de l'Union européenne pour la cybersécurité).....	596
a. Données techniques.....	596

5.	Décision (PESC) 2019/797 du Conseil concernant les mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres (2019).....	596
a.	Données techniques.....	596
b.	Objectif.....	597
c.	Objet.....	597
d.	Mesures.....	598
<b>Chapitre 11 : La lutte contre la traite des êtres humains .....</b>		<b>599</b>
I.	Traite : une forme moderne d'esclavage.....	599
II.	Les Nations Unies.....	600
A.	Les premiers instruments .....	600
B.	La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949).....	601
C.	Des instruments épars et plus spécifiques .....	601
D.	La Convention contre la criminalité transnationale organisée (2000) et ses Protocoles additionnels (2000 et 2001).....	602
1.	La Convention contre la criminalité transnationale organisée (2000)....	602
2.	Les Protocoles additionnels.....	603
a.	Le Protocole additionnel du 15 novembre 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.....	603
b.	Le Protocole additionnel du 15 novembre 2000 contre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer.....	604
III.	Le Conseil de l'Europe.....	605
A.	Généralités .....	605
B.	La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (2003).....	606
1.	Données techniques.....	606
2.	Objet.....	606
3.	Définition.....	606
4.	Infractions visées .....	607
5.	Coopération judiciaire.....	608
6.	Compétence territoriale.....	608
IV.	L'Union européenne.....	609
A.	Généralités .....	609
B.	Les textes adoptés .....	609
1.	Décision-cadre 2002/946/JAI du Conseil du 28 novembre 2002 visant à renforcer le cadre pénal pour la répression de l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers .....	610

a.	Données techniques.....	610
b.	Objet.....	610
c.	Infractions .....	610
2.	Décision-cadre 2002/629/JAI relative à la lutte contre la traite des êtres humains (2002).....	611
a.	Données techniques.....	611
3.	Directive 2009/52/CE du Parlement européen et du Conseil prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs et des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (2009).....	612
a.	Données techniques.....	612
b.	Objet.....	612
c.	Définition.....	612
d.	Infractions .....	612
4.	Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil (2011) concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes.....	613
a.	Données techniques.....	613
b.	Objectif.....	614
c.	Infractions liées à la traite des êtres humains.....	614
<b>Chapitre 12 : La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.....</b>		<b>617</b>
I.	Généralités.....	617
II.	La Communauté internationale.....	617
A.	Les Nations Unies.....	617
1.	Le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) .....	617
2.	Les Déclarations et les Conventions adoptées.....	618
a.	La Convention relative aux droits de l'enfant (1989).....	619
(i)	Données techniques.....	619
(ii)	Contenu.....	619
(iii)	Exploitation sexuelle des enfants.....	619
b.	Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) .....	620
(i)	Données techniques.....	620
(ii)	Contenu.....	620
B.	Le Conseil de l'Europe.....	621
1.	Généralités.....	621
2.	Les Traités adoptés.....	622

a.	Généralités .....	622
b.	La Convention sur la Cybercriminalité (2001) .....	623
(i)	Données techniques .....	623
(ii)	Contenu.....	623
(iii)	Infractions .....	624
c.	La Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007).....	625
(i)	Données techniques .....	625
(ii)	Objet.....	625
(iii)	Les infractions visées .....	626
III.	L'Union européenne.....	628
A.	Généralités .....	628
B.	La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie.....	629
1.	L'Action commune relative à la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants (1997) .....	629
2.	La Décision-cadre 2004/68/JAI relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie (2003).....	630
3.	La Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la pédopornographie (2011).....	631
a.	Données techniques .....	631
b.	Objet.....	631
c.	Définition.....	631
d.	Comportements érigés en infractions .....	632
<b>Chapitre 13 : La lutte contre le racisme et la xénophobie .....</b>		<b>637</b>
I.	Généralités.....	637
II.	La Communauté internationale.....	637
A.	Les Nations Unies.....	637
1.	Les grandes déclarations.....	637
2.	Les Conférences mondiales .....	638
3.	Les Conventions adoptées .....	638
B.	Le Conseil de l'Europe.....	640
1.	Historique.....	640
2.	La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).....	641
a.	Généralités .....	641
b.	Le programme d'activité.....	641
c.	Les Recommandations de politique générale.....	642



d.	Les Recommandations du Comité des Ministres .....	643
e.	L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe .....	644
f.	Les Traités adoptés .....	644
(i)	Aperçu de quelques Conventions .....	644
(ii)	Le Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques (2003).....	646
α	Objectif .....	646
β	Définition.....	647
γ	Les infractions.....	648
III.	L'Union européenne.....	651
A.	Historique et principaux efforts entrepris en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie.....	651
B.	Les Traités .....	652
C.	L'harmonisation du droit pénal matériel .....	653
1.	L'Action commune concernant l'action contre le racisme et la xénophobie (1996).....	653
2.	La Décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestation de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal (2008) .....	654
a.	Données techniques .....	654
b.	Objet.....	654
c.	Infractions relevant du racisme et de la xénophobie .....	654
	<b>Chapitre 14 : Les infractions contre l'environnement .....</b>	<b>657</b>
I.	Généralités.....	657
II.	Les instruments internationaux.....	658
A.	Les Nations Unies.....	658
1.	L'Organisation maritime internationale (OMI) .....	658
2.	Les Conventions adoptées au sein de l'OMI .....	658
a.	La prévention de la pollution maritime.....	659
b.	La responsabilité environnementale et l'indemnisation.....	660
c.	Les autres Conventions adoptées.....	660
B.	Le Conseil de l'Europe.....	661
1.	Les Conventions adoptées .....	661
2.	La Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal .....	662
a.	Généralités .....	662
b.	La structure .....	662

III. L'Union européenne.....	663
A. Les premières actions communautaires.....	663
B. Les Traités sur l'Union européenne .....	663
C. Les textes adoptés.....	665
1. Orientations politiques .....	665
2. La Décision-cadre 2003/80/JAI relative à la protection de l'environnement par le droit pénal (2003) .....	665
a. Données techniques.....	665
b. Objet.....	666
3. La Directive 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale en vue de la prévention et de la réparation des dommages environnementaux (2004) .....	667
a. Données techniques.....	667
b. Objet.....	667
4. Directive 2008/99/CE relative à la protection de l'environnement par le droit pénal (2008) .....	667
a. Données techniques.....	667
b. Objet.....	668
c. Infractions .....	668
5. La Directive 2009/123/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la Directive 2005/35/CE relative à la pollution causée par les navires et à l'introduction des sanctions en cas d'infraction (2009)..	670
a. Données techniques.....	670
b. Objet.....	670
c. Infractions .....	671
 <b>Chapitre 15 : La lutte contre le génocide et les crimes de guerre .....</b>	<b>673</b>
I. Généralités.....	673
II. Les Tribunaux pénaux internationaux .....	674
A. Le Tribunal pénal international de l'Ex-Yougoslavie .....	674
B. Le Tribunal international pour le Rwanda .....	674
C. Le Tribunal pénal international pour l'Afrique de l'Ouest et le Tribunal pénal international pour le Liban .....	675
III. La Cour pénale internationale (CPI) .....	676
A. Données techniques .....	676
B. Infractions visées.....	676
C. Coopération des États avec la Cour pénale internationale.....	677
IV. Conseil de l'Europe .....	678

A.	Généralités .....	678
B.	Convention européenne sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre .....	679
1.	Données techniques .....	679
2.	Contenu .....	679
V.	L'Union européenne.....	679
A.	Généralités .....	679
B.	Décision 2002/494/JAI portant sur la création d'un réseau européen de points de contact en ce qui concerne les personnes responsables de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre (2002) ....	680
1.	Données techniques .....	680
C.	Décision 2003/335/JAI concernant les enquêtes et les poursuites pénales relatives au génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre (2003).....	680
1.	Données techniques .....	680
2.	Contenu.....	680
	Conclusion générale.....	683
	Bibliographie .....	685
	Index .....	689
	Table des matières .....	693